

une motion de procédure normale, nous avons joué un vilain tour—je préfère ne pas dire «sale tour». C'est l'expression courante. Il n'y a certainement pas de motif suffisant pour nous accuser d'une manœuvre libérale sordide.

Ne nous laissons pas irriter par cet incident. Je tiens à reprendre les mots du très honorable représentant de Prince-Albert—mots qu'il a peut-être empruntés à une autre grande figure politique—«Si la chaleur vous incommode, ne restez pas dans la cuisine.»

J'ai dit qu'il y avait tromperie. Le député de Kamloops prétend que non. Je déclare qu'on a fabriqué cette crise de façon délibérée. Le député de Kamloops soutient le contraire. Quand je déclare qu'il y avait tromperie et que la crise a été organisée, le chef du Nouveau parti démocratique a le droit de dire que je me trompe et que mes propos sont contraires à la réalité. Il a le droit de me reprocher d'avoir déformé la situation. C'est son droit, naturellement. C'est dans la règle du débat et tel est le but de la Chambre des communes. (*Applaudissements*)

Y a-t-il question de privilège chaque fois qu'un député d'un parti conteste violemment et passionnément les remarques d'un député de l'autre parti? Évidemment que non. Beauchesne a tranché nettement cette question. Il déclare que des différends entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions d'une question de privilège.

Une voix: A la Chambre même.

L'hon. M. Lamberi: Prétendez-vous que la télévision soit la Chambre?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, cette interruption du député d'Edmonton-Ouest ne change pas la situation. Il n'y a pas question de privilège. Il s'agit plutôt d'un débat entre des députés. Nous soutenons qu'il y avait tromperie et vous dites que non. Nous déclarons qu'on avait fomenté cette crise et vous dites que non. Est-ce là une question de privilège? Il s'agit plutôt d'un débat, donc engageons-nous dans ce débat. (*Applaudissements*)

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, le préopinant vient de faire allusion à un excellent discours. Il était peut-être excellent, mais je dois dire que ce n'était pas le genre de discours que les députés de ce

[L'hon. M. MacEachen.]

côté-ci prononceraient. Nous avons le handicap de nous borner aux faits. (*Exclamations*)

Au son vagissant de la cornemuse, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a tenté de nous entraîner dans un détour. Il ne s'agit pas d'un conflit entre deux députés. Comme Votre Honneur l'a indiqué dans les quelques commentaires qu'il a faits, la question porte sur l'essence et la substance d'une déclaration que le premier ministre (M. Pearson) a faite lors d'une émission télévisée, dont a parlé le député de Kamloops (M. Fulton). Je voudrais répéter la définition du mot *trickery* que le député de Kamloops a consignée au compte rendu. La voici:

The practice of tricks; deceitful conduct or practice; deception, artifice; imposture.

Votre Honneur a dit quelque chose au sujet des paroles citées par le député de Kamloops. J'estime que Votre Honneur devrait, au lieu de s'en tenir à ces termes, considérer le texte entier. A mon avis, c'est essentiel. Votre Honneur est membre d'une profession honorable, tout comme moi. Vous admettez, j'en suis sûr, qu'il s'agit ici, clairement et simplement, de diffamation. J'aimerais citer un extrait du commentaire 108 (3) de la quatrième édition de Beauchesne:

Les libelles contre les députés ont toujours été punis; mais pour qu'il y ait violation des privilèges, la diffamation doit atteindre la réputation ou la conduite des députés comme tels, ...

Je déclare à Votre Honneur que le problème est simple: il s'agit de savoir si un examen des textes complets montrerait que, pour toute personne ayant écouté le discours, les députés se sont mal conduits dans l'exercice de leurs fonctions lundi soir. A mon avis, le problème n'est pas plus compliqué. On a insinué quelque chose. A mon avis, Votre Honneur ne doit pas se contenter d'examiner les termes auxquels le député de Kamloops a fait allusion. Il a mentionné deux déclarations semblables faites pendant l'émission.

● (3.40 p.m.)

A mon avis, tout examen raisonné du texte entier nous mènerait à une seule conclusion: pour toute personne ayant étudié ou écouté le discours ou ayant lu les remarques, les députés de la Chambre des communes présents lundi soir dans cette enceinte ont pratiqué des tromperies ou se sont conduits d'une manière incompatible avec leur qualité de représentants de cette honorable Chambre.